

Les élus réitèrent leur position : pas de référendum sur la desserte incendie

Saint-Denis-de-Brompton, le 8 juin 2022 – À l’unanimité, les élus de Saint-Denis-de-Brompton réitèrent le maintien de leur décision d’aller de l’avant dans l’offre de desserte incendie et ne tiendront pas de référendum sur le sujet. Lors de la séance du conseil municipal du 6 juin, ils ont à tour de rôle fait valoir que toutes les évaluations ont été effectuées et qu’ils vont continuer à informer la population sur ce dossier. Devant la vingtaine de citoyens présents, ils ont partagé les raisons individuelles qui les motivaient à avoir choisi la desserte complète via le Service de protection incendie de la Ville de Sherbrooke.

Entre autres, le conseiller Guy Corriveau a mentionné que tous apprécient les pompiers en poste, mais un changement s’impose notamment en raison de l’explosion des coûts d’opération : « Aucun conseiller n’a été forcé de prendre une décision et d’ailleurs je ne suis pas du genre en m’en faire imposer », a insisté l’ élu du district 1. La conseillère Amélie Audet-Moisan a ajouté que tous ont été élus pour représenter les citoyens : « Et nous sommes en mesure d’évaluer les dossiers », a-t-elle souligné, indiquant qu’elle a considéré sa propre santé également en choisissant d’améliorer le service incendie.

Sa collègue Guylaine Rajotte a partagé sa satisfaction concernant le nouveau comité PR sur lequel elle siège et elle a annoncé que le côté avant-gardiste du projet a même séduit une seconde municipalité à y adhérer. Il s’agit de Saint-François-Xavier-de-Brompton. « Car évidemment, on le voit d’ailleurs partout à répétition dans les histoires de sauvetage; ce sont nos proches qui font une différence lors d’une urgence, en sachant quoi faire en attendant les secours », a-t-elle précisé, félicitant cette bonification de service. Le conseiller Francis Cassidy a précisé quant à lui que la force de frappe était prioritaire sur le territoire.

Recommandations du coroner Delâge

Le maire Daniel Veilleux a bouclé la boucle en citant des recommandations du rapport d’enquête du commissaire aux incendies du Québec, Me Cyrille Delâge, émis à la suite du décès de 32 personnes dans une résidence pour aînés en 2014, à L’Isle-Verte. Il a notamment rappelé que le regroupement des services de sécurité incendie est recommandé, surtout en milieu rural, ainsi que l’exigence de schémas révisés comme le prévoit la loi et une force de frappe adéquate.

« Nous ne sommes pas à l’abri d’un autre incendie dans une résidence pour personnes âgées », a cité le maire, notant que c’est l’une des raisons pour laquelle il a accepté l’entente de principe avec la Ville de Sherbrooke.

En terminant, les élus accusent réception d’une pétition de 741 signatures souhaitant un référendum sur la desserte incendie, mais soutiennent que leur décision répond à la majorité silencieuse. Bon nombre de signataires indiquent demeurer à Québec, Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, etc.

NOTE : À la suite de nombreuses entrevues et une grande disponibilité du maire, veuillez noter que la position de la Municipalité est dans ce communiqué et que les communications concernant la pétition d'un groupe souhaitant un référendum se feront par communiqué.

– 30 –

Source et demandes médias :
Maryse Mathieu
Directrice des communications
mmathieu@sddb.ca
c. 819 345-8134